



rapport d'activités du Fonds Belval

Impression:

LE FONDS BELVAL

6, avenue des Hauts Fourneaux L-4362 Esch-sur-Alzette

Tél.: + 352 26 840-1 Fax: + 352 26 840-300 Email: fb@fonds-belval.lu www.fonds-belval.lu

Photo couverture: Le Fonds Belval Photos: André Weisgerber, Le Fonds Belval

Impression: Imprimerie Kremer-Muller & Cie, Esch-sur-Alzette Esch-sur-Alzette, juin 2011

TABLE DES MATIERES



	PREFACE	04-05
01	LES ACTIVITES DU FONDS BELVAL	.06-30
02	LA MISSION DU FONDS BELVAL	.31-31
03	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	.32-33
04	LA STRUCTURE OPERATIONNELLE	. 34-35
05	LA LOI MODIFIEE DU 25 JUILLET 2002	.36-37
06	COMPTES ANNUELS 2010	38-47
	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISE	. 38-39
	BILAN AU 31 DECEMBRE 2010	.40-40
	COMPTES DE PROFITS ET PERTES	.41-41
	ANNEXE	42-47



Germain DONDELINGER

Président du Conseil d'Administration du Fonds Belval

Le futur quartier universitaire sur la Terrasse des Hauts Fourneaux à Belval commence à se concrétiser, de plus en plus de grues tournantes animent la silhouette du site. Plusieurs chantiers de bâtiments sous la régie du Fonds Belval ont considérablement avancé en 2010, certains s'achèvent en 2011.

L'Incubateur d'entreprises et le bâtiment Biotech se terminent au printemps, le Lycée Bel-Val ouvrira ses portes à la rentrée en septembre. Conçu pour accueillir jusqu'à 1 500 élèves, le lycée bénéficie d'un emplacement privilégié dans le futur parc Belval. Du côté Sud-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux se dresse la nouvelle tour du premier Bâtiment administratif pour le compte de l'Etat. Démarré en octobre 2009, ce projet a rapidement pris d'allure. Du côté Nord, sur le chantier de la Maison du Savoir, le bâtiment central de l'Université, les préparations du terrain ont abouti et la construction du parking souterrain a été mis en route.

Le 29 juin 2010 fut voté le projet de loi visant à réaliser le traitement des surfaces et la restauration des hauts fourneaux en vue de leur conservation et leur intégration dans le nouveau contexte urbain. Le projet initial qui comportait aussi la réalisation des espaces d'expositions et d'accueil du Centre National de la Culture Industrielle (CNCI) a été amendé suite aux décisions du gouvernement de réduire les dépenses de l'Etat compte tenu de la crise économique éclatée en 2008. Une motion de la Chambre des Députés préconise néanmoins la réalisation du

CNCI dès que la situation financière le permettra. Une première opération sur les hauts fourneaux a été menée en octobre 2010 avec la repose du pont des « bleeders » sur le haut fourneau B qui avait été déposé en 2008. Le pont des « bleeders » se trouvant à une hauteur de plus de 80 m était particulièrement touché par le phénomène de la corrosion, une restauration en hauteur s'avérait difficile.

Une nouvelle mise en chantier a été célébrée le 19 novembre 2010 avec le premier coup de pelle pour la Maison des Sciences Humaines. Le bâtiment hébergera la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education ainsi que le centre de recherche CEPS / INSTEAD. Il se situe à proximité immédiate de la Maison du Savoir.

Deux projets ont été approuvés par le Conseil de gouvernement en date du 3 septembre 2010. Il s'agit de la Maison du Nombre et de la Maison des Arts et des Etudiants. Dans la phase des procédures législatives sont également la Maison du Livre et la Maison de l'Innovation ainsi que le projet des aménagements urbains. Dans la première phase de construction, qui représente un investissement évalué à quelque 600 Mio.€, sont prévus par ailleurs le Bâtiment Laboratoires qui se compose de la Maison des Matériaux I et de la Maison de la Vie, ainsi que les ateliers d'essais pour les ingénieurs.

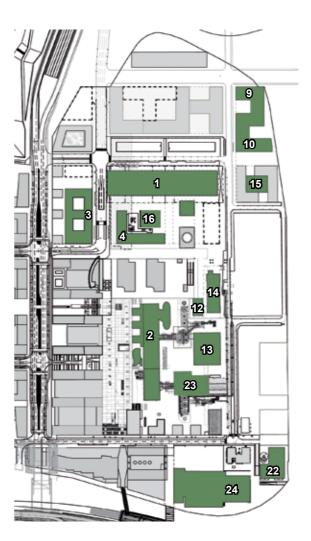
Somme toute, la Cité des Sciences commence à devenir tangible à travers les chantiers en cours et les bâtiments qui s'achèvent sur la Terrasse des Hauts Fourneaux. Pour le public, l'envergure du projet se révèle dans le nouveau centre de documentation sur la Cité des Sciences qui a été inauguré le 19 novembre 2010. L'exposition est installée dans l'ancien bâtiment industriel « massenoire » au pied du haut fourneau A. Depuis son ouverture, un nombreux public a pu découvrir la grande maquette de la Terrasse des Hauts Fourneaux autour de laquelle sont diffusés des informations détaillées sur l'histoire du lieu, les projets de construction et d'aménagements ainsi que sur les futurs utilisateurs.

LA CITE DES SCIENCES PHASE DE DEVELOPPEMENT

Une vingtaine de projets de construction seront achevés dans la phase finale de la Cité des Sciences. La construction des bâtiments de l'Etat dans le futur quartier universitaire sur la Terrasse des Hauts Fourneaux se fera en deux phases. Dans un premier temps, à l'horizon 2010-2015 seront construits les bâtiments de l'Université qui sont indispensables pour le fonctionnement des deux facultés qui viendront rejoindre le site. Il s'agit d'un côté de la Maison du Savoir, le bâtiment central de l'enseignement, de l'administration centrale et du rectorat, de la Maison des Sciences Humaines, de la bibliothèque universitaire et de la Maison des Arts et des Etudiants. De l'autre côté, au niveau des sciences naturelles, les bâtiments à réaliser en priorité sont la Maison du Nombre avec la centrale de production de froid et le Centre de Calcul de l'Université. le Bâtiment Laboratoires et les ateliers d'essais pour ingénieurs.

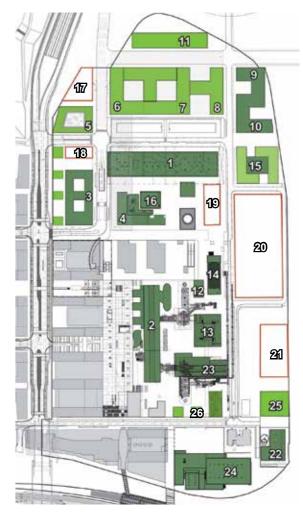
Les autres bâtiments destinés aux sciences naturelles prévus dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux seront construits dans une deuxième phase. Ceci concerne entre autres la Maison de l'Ingénieur. Dans la première phase, les fonctions de cet immeuble sont réparties sur d'autres bâtiments, complétés par des ateliers d'essais.

La partie centrale de la Terrasse des Hauts Fourneaux est conçue comme zone piétonne. L'aménagement des espaces publics compte parmi les projets de la phase 2010-2015.



phase 2010-2015

- 1. la maison du savoir
- 2. la maison du livre
- la maison des sciences humaines
- 4. la maison du nombre
- 5. la maison de l'ingénieur
- la maison des matériaux II
 la maison de l'environnement I
- 8. la maison de l'environnement II
- la maison des matériaux I
 la maison de la vie
- 11. les ateliers et halles d'essais
- 12. le bâtiment biotech



phase finale

- 13. la maison de l'innovation
- 14. l'incubateur d'entreprises
- 15. les ateliers d'essais ingénieur16. la maison des arts et des étudiants
- 17-21 terrains en réserve
- 22. le bâtiment administratif pour le compte de l'Etat
- 3. le centre national de la culture industrielle
- 24. la rockhal
- 25. les archives nationales
- 26. les logements

Plan d'implantation des bâtiments de la Cité des Sciences

LE LYCEE BEL-VAL



La construction du Lycée Bel-Val a bien avancé au cours de l'année. Le bâtiment est situé dans le parc Belval sur le territoire de la commune de Sanem. Le Lycée Bel-Val comprend des salles de classe pour l'instruction des cours théoriques, des salles de classe spéciales pour l'instruction des sciences, des disciplines artistiques et de la bureautique ainsi que des ateliers pour l'initiation à l'artisanat et l'instruction professionnelle.

Le bâtiment a une surface totale de quelque 40 000 m² et pourra accueillir jusqu'à 1 500 élèves. Il s'articule autour d'une grande cour intérieure et des petites cours extérieures. Cette configuration permet de juxtaposer des espaces récréatifs ouverts avec des espaces pédagogiques découpés en petits volumes. Il se compose de quatre niveaux, le rez-de-jardin, le socle ou rez-

de-chaussée, le 1er et le 2e étage. La base du bâtiment est formée par des volumes regroupant les espaces communs. Le vaste hall d'entrée se développant sur trois niveaux forme avec le parvis le lieu de transition majeur entre le parc et l'enceinte scolaire. Le rez-de-jardin comprend les ateliers ainsi que les infrastructures sportives. Les salles de cours se situent au 1er et 2e étage.

La façade est formée de différentes couches successives jouant sur le contraste des couleurs et des matériaux : socle avec un habillage en panneaux de façade, étages avec des fines structures métalliques et grandes baies vitrées. Un soin particulier a été accordé aux aménagements extérieurs comprenant les cours intérieures, le rez-de-jardin et les alentours du lycée qui s'intègreront dans le grand parc public.

Les travaux de gros œuvre et de maçonneries ont été achevés dans les délais prévus. L'isolation thermique et l'installation des fenêtres à triple vitrage ont commencé au mois d'avril 2010. Ensuite ont été entamés les travaux de parachèvement, l'installation de ventilation, de chauffage, de sanitaire et d'électricité ainsi que la réalisation de l'enduit mural. Le Lycée Bel-Val ouvrira ses portes pour la rentrée 2011.

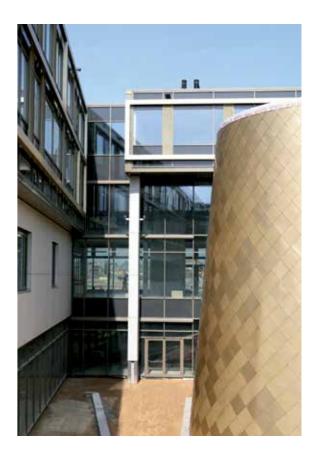
Maîtrise d'œuvre

Architecte: Atelier d'architecture & de design Jim Clemes Ingénieur en génie civil: Luxconsult Ingénieur en génie technique: Jean Schmit

Engineering

Architecte paysagiste: Hackl Hofmann

Freiraumplanung





L'INCUBATEUR D'ENTREPRISES

L'Incubateur d'entreprises est une infrastructure destinée à accueillir des jeunes entreprises qui se créent à partir de projets de recherche dans le cadre de la Cité des Sciences. Elle met à disposition des infrastructures et un encadrement favorisant le transfert de technologie et le développement industriel et commercial des projets. Le bâtiment hébergera entre autres les start-up du CRP Henri Tudor logées actuellement au « domaine Schlassgoart ».

L'Incubateur est aménagé dans les anciens vestiaires situés à proximité immédiate du haut fourneau B. Le bâtiment aura une surface brute de quelque 4 900 m² et comporte trois parties bien distinctes. Les surfaces propres à la gestion de l'Incubateur, les surfaces locatives privées qui sont les surfaces mises à disposition

des créateurs d'entreprises, et finalement, les surfaces communes qui comportent les locaux et infrastructures logistiques qui peuvent être utilisées par tous les locataires de l'Incubateur. L'Incubateur peut accueillir en permanence six à huit projets d'entreprises.

La construction du bâtiment est arrivée en phase finale. Il est achevé au printemps 2011.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Arlette Schneiders Architectes Ingénieur en génie technique: SIT-LUX Ingénieur en génie civil: Simon & Christiansen



LE BATIMENT BIOTECH



Le premier immeuble opérationnel au service de l'Université sera le bâtiment Biotech qui hébergera le « Luxembourg Centre for Systems Biomedicine», un nouveau centre interdisciplinaire de recherche en biotechnologies. Le bâtiment Biotech forme un ensemble avec la Maison de l'Innovation et l'Incubateur d'entreprises en plein cœur des anciennes installations industrielles autour du haut fourneau B. Le « Luxembourg Centre for Systems Biomedicine » s'inscrit dans la politique de diversification économique du gouvernement luxembourgeois, essentiellement dans le cadre du plan «Technologies de la Santé». Cette initiative a pour objectif de développer un pôle de compétences en médecine moléculaire.

Le bâtiment Biotech est un volume compact et fonctionnel avec une toiture plate et une façade minérale de couleur blanche qui contrastent avec les structures métalliques des vestiges industriels dans leur entourage immédiat. L'immeuble compte huit niveaux avec une surface brute de 3 300 m². Il se compose avant tout de laboratoires pour la recherche en biologie humaine avec des surfaces de bureaux intégrées. Les bureaux et laboratoires se situent du côté Ouest où la façade s'ouvre par de grandes baies vitrées.

Les travaux de gros œuvre des huit niveaux ont été achevés en été 2010, le bâtiment est terminé au printemps 2011.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: WW+ architektur + management Ingénieur en génie technique: Luxengineering Bevilacqua & Associés Ingénieur en génie civil: GK Engineering

13



Après une longue phase de dégagement des résidus industriels dans le sol et de préparation du chantier par l'implantation de pieux pour la consolidation, la construction de la Maison du Savoir est entrée dans sa véritable phase de démarrage en 2010. La Maison du Savoir est le bâtiment central de la Cité des Sciences et regroupe les fonctions communes de l'Université, l'enseignement général, le rectorat et l'administration centrale. Son architecture se distingue des autres bâtiments de la Cité des Sciences

par ses dimensions, sa tour et son revêtement de façade en caissons métalliques.

La Maison du Savoir comprendra les infrastructures d'enseignement général, à savoir les auditoires et les salles de séminaires, ainsi que le rectorat et l'administration centrale de l'Université du Luxembourg. Le bâtiment se compose d'une barre horizontale d'une longueur de 180 m posée sur deux socles de 45 m et d'une tour d'une hauteur de 80 m.

Les infrastructures d'enseignement sont situées dans la barre horizontale tandis que les surfaces de bureaux pour le rectorat et l'administration se trouvent dans la tour. Le bâtiment a une surface brute de 62 000 m² avec une capacité maximale de 4 280 places destinées à l'enseignement et 500 places de bureaux.

Les infrastructures d'enseignement comprennent le grand auditoire de 750 places, les salles d'enseignement et l'accueil des étudiants et des professeurs vacataires. Un parking souterrain comprendra quelque 400 emplacements. Dans un pavillon indépendant juxtaposé aux fondations du haut fourneau C sera aménagé un restaurant universitaire qui sera ouvert au public.

Dans la phase de préparation du terrain, un soin particulier a été attribué à l'ancrage du bâtiment dans le sol. Plus de 500 pieux représentant une longueur totale de 6 000 m ont été implantés pour assurer la consolidation du bâtiment. La construction du parking, qui se situe perpendiculairement à la Maison du Savoir au niveau du sous-sol, a été entamée en 2010. Le gros œuvre de la tour devrait être achevé en été 2012. La mise à disposition du bâtiment de la Maison du Savoir est prévue pour 2014.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Baumschlager & Eberle / Christian Bauer & Associés Architectes
Ingénieur en génie technique: Jean Schmit Engineering
Ingénieur en génie civil: Jan Van Aelst BVBA



LE BATIMENT ADMINISTRATIF



Le premier Bâtiment administratif pour le compte de l'Etat à Belval se situe à l'extrémité Sud-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Il accueillera l'Administration de l'Environnement, l'Administration de la Gestion de l'Eau, la Commission nationale pour la Protection des Données ainsi que le Fonds Belval qui est actuellement installé dans un bâtiment provisoire à Belval. Le bâtiment aura une surface brute de 18 000 m².

L'immeuble d'une hauteur totale de 60 m, aura une façade en «klinker», matériau industriel de longue tradition particulièrement bien adapté au site de Belval. Il est composé de deux volumes distincts, un socle et une tour. Dans le socle sont essentiellement logés les laboratoires de l'Administration de la Gestion de l'Eau et de l'Administration de l'Environnement, ainsi que certaines infrastructures communes, notamment les accès aux étages, une grande salle de conférences, modulable selon les besoins. Ces locaux peuvent être utilisés par tous les locataires de l'immeuble.

Les laboratoires et bureaux y afférents réservés aux deux administrations environnementales sont situés aux 1er et 2e étages du socle de l'immeuble. Au 3e étage se trouvent des locaux communs aux administrations, des locaux techniques et des bureaux. La tour est affectée exclusivement à des surfaces de bureaux qui sont développées sur les quatre façades autour d'un noyau central.

Mis en chantier en octobre 2009, le premier bâtiment administratif avance à grands pas. Au

printemps 2011 s'achèvent les travaux de gros œuvre, le bâtiment sera mis à disposition des utilisateurs au mois de juin 2012.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Bruck & Weckerle Architekten Ingénieur en génie civil: T6 Ingénieur en génie technique: EKOPLAN



LA MAISON DES SCIENCES HUMAINES

Le 19 novembre 2010, le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a donné le premier coup de pelle officiel de la mise en chantier de la Maison des Sciences Humaines située dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, sur une parcelle se trouvant à l'Ouest de la Maison du Savoir.

La Maison des Sciences Humaines accueillera les chercheurs et les étudiants en Master de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education et du CEPS/INSTEAD (Centre d'Etudes de Population, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques).

La Maison des Sciences Humaines est un volume simple et compact qui s'organise autour de deux cours intérieures. Au rez-dechaussée sont situés d'une part les surfaces de commerces, notamment la librairie universitaire et un bistrot, et d'autre part l'accès principal de la Maison des Sciences Humaines avec les services et structures d'accueil. Au sous-sol se trouvent la médiathèque, les locaux destinés au codage des documents, les archives et les locaux techniques. L'administration de la Maison

des Sciences Humaines se situe à l'entresol. Les salles d'enseignement et les laboratoires sont localisés au premier étage, les bureaux de recherche sur les quatre niveaux supérieurs.

Le bâtiment a une surface brute de 26 500 m² dont 8 500 m² de surface nette pour la recherche correspondant à une capacité maximale de 850 places de travail. La partie Nord de la parcelle, réservée pour une extension future de la Maison des Sciences Humaines, sera aménagée avec un jardin couvert.

En fin d'année 2010 ont commencé les travaux de démolition des structures industrielles dans le sol et de stabilisation du chantier. L'objectif est d'achever l'ouvrage pour 2014.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Tatiana Fabeck Architecte et ABSCIS ontwerpgroep Ingénieur en génie civil: B.E.S.T. Ingénieurs-

Ingénieur en génie technique: BETIC Ingénieursconseils et Studiebureau r. Boydens n.v.



LES HAUTS FOURNEAUX



A la suite des travaux de sécurisation et de démantèlement des hauts fourneaux couverts par la loi du 17 novembre 2003, un nouveau « Projet de loi relatif aux travaux de restauration et d'aménagement des installations industrielles des hauts fourneaux A et B de Belval dans l'intérêt du Centre National de la Culture Industrielle » a été approuvé par le Conseil de gouvernement le 8 avril 2009 et déposé à la Chambre des Députés en date du 8 septembre 2009. Le Conseil d'Etat a approuvé le projet de loi dans son avis du 18 décembre 2009.

Suite à la crise économique et compte tenu d'une part de la nécessité de faire des économies et d'autre part de l'urgence de l'intervention sur les structures métalliques en voie de dégradation, la Commission du Développement durable a proposé dans sa réunion du 17 mars 2010 d'amender le projet de loi en prévoyant deux phases pour la réalisation des travaux. Le projet de loi a été voté par la Chambre des Députés le 29 juin 2010. Une motion arrêtée par la Chambre des Députés préconise la réalisation du CNCI dès que la situation financière de l'Etat le permettra.

La loi entrée en vigueur le 3 août 2010 couvre les travaux de traitement des surfaces et de restauration des vestiges industriels ainsi que leur intégration dans le site urbain. Le projet prévoit la restauration d'éléments importants des hauts fourneaux et la mise en peinture voire l'application d'un vernis sur les structures industrielles menacées par les intempéries. Le concept de couleurs a été élaboré par le designer Ingo Maurer qui est également en charge du projet d'illumination des vestiges industriels.

Le début des travaux de traitement de surfaces et de restauration des hauts fourneaux était fixé au mois de février 2011. Une première opération a été réalisée en octobre 2010 sur le pont des « bleeders » du haut fourneau B qui avait été démonté en septembre 2008 pour être reposé après réfection. Les « bleeders » sont des clapets d'explosion qui en cas de surpression du haut fourneau s'ouvrent pour évacuer les gaz et réduire ainsi la pression à l'intérieur du fourneau. Les ponts « bleeders » ont un grand impact sur la silhouette des hauts fourneaux. Ils conditionnent l'aspect filigrane des sommets des hauts fourneaux. Avec la repose du pont des « bleeders » le haut fourneau B atteint de nouveau 93 m de hauteur. L'opération a duré six semaines.

LA MAISON DU NOMBRE

Le projet de loi pour la construction de la Maison du Nombre et de la Maison des Arts et des Etudiants a été approuvé par le Conseil de gouvernement le 3 septembre 2010.

La Maison du Nombre est destinée aux Sciences des Mathématiques et de l'Informatique de l'Université du Luxembourg. Elle accueillera des activités de recherche et d'enseignement pour les étudiants en Master et hébergera le Centre de Calculs central de la Cité des Sciences. Le bâtiment a une surface brute de quelque 19 400 m² et une capacité maximale de 520 postes de travail. Il sera implanté dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, sur une parcelle se trouvant au Sud de la Maison du Savoir.

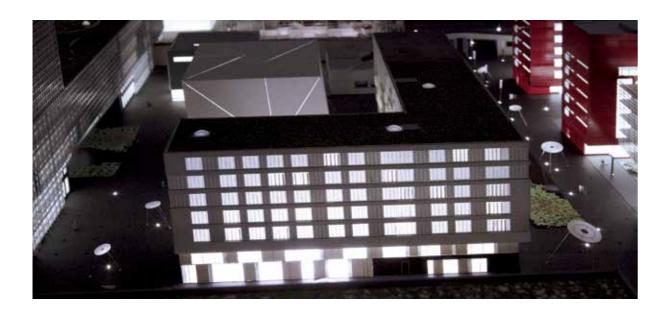
La Maison du Nombre se présente comme bâtiment en forme de «L» avec une façade à caractère minéral. Elle se compose de surfaces de bureaux pour les chercheurs et le personnel administratif ainsi que d'un plateau technique.

Les surfaces de bureaux se trouvent sur les étages supérieurs. Elles sont complétées par des surfaces accessoires regroupées dans le noyau des plateaux de bureaux. Le plateau technique se développe sur les niveaux -1 à +1. Il regroupe le laboratoire de robotique, des salles de séminaires, des salles multimédia et des salles de

Au sous-sol de la Maison du Nombre se trouvent le Centre de Calcul de l'Université ainsi que la première Centrale de production de froid. Le Centre de Calcul regroupe les serveurs de l'Université dans un même complexe logé en sou-

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Witry & Witry Ingénieur en génie technique: Jean Schmit Engineering Ingénieur en génie civil: INCA



LA MAISON DES ARTS ET **DES ETUDIANTS**



La Maison des Arts et des Etudiants accueillera des activités pédagogiques dans le domaine des arts plastiques et conceptuels, de la musique, du théâtre ainsi que d'autres formes d'expressions artistiques, des activités de création et des activités à caractère social et socioculturel. Elle sera par ailleurs le siège des organisations estudiantines de l'Université.

Par sa forme d'un cube décalé, le bâtiment contraste avec l'architecture orthogonale de la Maison du Nombre. Le bâtiment de la Maison des Arts et des Etudiants s'organise autour d'une grande salle polyvalente cubique. Il a une surface brute de 5 400 m² dont 625 m² de surface brute pour spectacles soit 1 500

spectateurs et 1 360 m² de surface nette pour activités d'enseignement artistique et de loisirs soit 350 places.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Witry & Witry Ingénieur en génie technique: Jean Schmit Engineering Ingénieur en génie civil: INCA

LA MAISON DU LIVRE



Dans sa réunion du 28 janvier 2011, le Conseil de gouvernement a donné son accord pour la réalisation du projet de la bibliothèque universitaire dite la Maison du Livre.

La Maison du Livre regroupera tous les fonds bibliothécaires de l'Université du Luxembourg. Elle sera ouverte non seulement aux étudiants, chercheurs, enseignants et personnel de l'Université du Luxembourg et des Centres de Recherche Publics, mais également à tous les bibliophiles de la région.

La Maison du Livre sera aménagée dans l'ancien bâtiment de la Möllerei qui est l'un

des principaux vestiges de l'industrie lourde. Le bâtiment sera traité en deux parties complémentaires. La partie Sud reste dans son état original. La seconde partie sera entièrement transformée tout en respectant la volumétrie de l'enveloppe originale pour pouvoir accueillir la bibliothèque universitaire. La Maison du Livre aura une surface brute de 19 200 m² dont 2 600 m² de surface nette destinée à l'enseignement soit 1 060 places de travail et 500 m² de surface nette destinée à l'administration. Plus de 650 000 volumes pourront être stockés dans le bâtiment.

L'accès à la bibliothèque se trouve sur la place entre les deux hauts fourneaux. Un nouveau volume accolé à la façade du bâtiment hébergera le foyer d'accueil et une salle polyvalente. L'organisation intérieure de la Maison du Livre est particulièrement intéressante avec des grands plateaux librement disposés donnant vue sur les anciens monte-charges des hauts fourneaux qui prennent leur origine dans le bâtiment.

L'administration et les services techniques sont logés dans trois nouveaux volumes construits sur la place Agora. Les toitures seront aménagées en tant que petits jardins accessibles à partir des salles de consultation.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Hermann & Valentiny & Associés Ingénieur en génie technique: Ingenieurbüro Simon

Ingénieur en génie civil: Bollinger und Grohmann

Ingénieur de l'acoustique: Müller BBM Schalltechnisches Beratungsbüro



LA MAISON DE L'INNOVATION

Dans sa réunion du 1er février 2011, le Conseil de gouvernement a donné son accord pour la réalisation du projet de la Maison de l'Innovation

La Maison de l'Innovation sera essentiellement réservée aux activités du Centre de Recherche Public Henri Tudor et de l'Université. Le bâtiment prend la place de la halle des coulées du haut fourneau B dans le but de créer des opportunités pour des activités nouvelles liées au développement de la recherche sur le site de Belval. La Maison de l'Innovation mettra à disposition des surfaces de recherche théorique et des surfaces de bureaux. Le bâtiment bénéficie d'une situation privilégiée sur la nouvelle place des hauts fourneaux et contribue à son animation avec une terrasse café-brasserie. Avec ses formes cubiques contemporaines et la façade minérale de couleur blanche elle se démarque des structures industrielles.

Le bâtiment se présente sous forme d'un volume rectangulaire de 53 m de lon-





gueur sur 43 m de largeur avec une hauteur de 23 m. Il a une surface brute de 13 700 m² et 500 places de travail. Il se compose d'un rez-de-chaussée, qui est conçu comme une galerie ouverte avec des surfaces commerciales, et de six étages. Du côté Sud, le volume s'ouvre largement pour laisser pénétrer les superstructures conservées du « highway », vestige industriel qui relie la halle des coulées du haut fourneau A à la Maison de l'Innovation et au haut fourneau B. Cet axe relie également la gare ferroviaire de Belval au complexe uni-

versitaire autour de la Maison du Savoir et des Maisons des Sciences de la Vie situées au-delà de la place de l'Université.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Bourguignon Siebenaler
Ingénieur en génie civil: Bureau d'études
Greisch

Ingénieur en génie technique: Betic

LES AMENAGEMENTS URBAINS



Dans sa réunion du 28 janvier 2011, le Conseil de gouvernement a donné son accord pour la réalisation du projet des aménagements urbains de la Cité des Sciences.

L' urbanisation de l'espace au départ industriel de la future Cité des Sciences a nécessité des réflexions intenses non seulement sur l'emplacement des bâtiments mais également sur l'aménagement de l'espace public. En tant que maître d'ouvrage de l'ensemble des bâtiments de l'Etat à construire sur la Terrasse des Hauts Fourneaux, le Fonds Belval a fait élaborer un concept global pour les aménagements extérieurs de la Cité des Sciences. L'objectif du projet est de créer un environnement fédérateur et de donner une identité forte au futur quartier universitaire.

Le projet des aménagements urbains se compose de deux parties, à savoir : les aménagements au centre de la Terrasse des Hauts Fourneaux sur l'emprise des trois hauts fourneaux et les aménagements en bordure, à l'Est et au Nord. Le projet décline quatre éléments de composition majeurs :

- un pavement foncé en briques constituant un fond homogène à partir d'un matériau caractéristique de la culture industrielle;
- des plans d'eau formés par des bassins plantés, de miroirs d'eau et de fontaineries;
- des jardins d'hiver, définis comme de véritables lieux de nature, d'écosystèmes reconstitués de végétaux locaux;
- des tapis de mobiliers permettant de réunir les éléments de mobiliers urbains en un véritable lieu de socialisation.

Les surfaces à aménager dans une première phase représentent 42 000 m² de surfaces pavées et 9 400 m² de bassins. Les surfaces d'eau constituent un élément majeur de

l'aménagement de la Terrasse des Hauts Fourneaux. L'eau est un élément vital qui, dans l'espace urbain, devient un élément ludique. Les fontaines sont des points d'attraction dans les parcs et dans les villes. L'eau jouera un rôle majeur dans la mise en scène du quartier. Par réflexion, l'eau multiplie la lumière, la multiplicité de bassins diffuse la lumière sur l'ensemble du quartier.

Les jardins d'hiver sont des structures métalliques légères, à l'image de serres ou d'ombrières qui abritent des jardins en pleine terre.

Dans le projet des aménagements urbains il est également prévu de faire une extension du parking réalisé dans le cadre de la construction de la Maison du Savoir avec une surface correspondant à 200 emplacements et d'un parking provisoire en plein air avec 560 emplacements. L'accès au parking qui est prévu par le rondpoint à l'entrée du site permettra de décongestionner les autres croisements périphériques.

Maîtrise d'œuvre

Paysagiste: Michel Desvigne paysagiste /
Areal landscape architects
Éclairage urbain: Ingo Maurer
Génie civil: Icone
Génie technique / fontainerie: a.m. Goblet
Lavandier & Associés / KN Planung
Génie technique / réseau froid: Goblet Lavandier & Associés
Génie technique / concept de gestion des eaux: EEPI
Consultant botanique: Oeko-Bureau
Coordinateur pilote: Arcoop





Un concours d'idées sur esquisse a été lancé en novembre 2008 en vue de la sélection des maîtrises d'œuvre pour la réalisation d'un complexe immobilier au Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux pour les besoins de la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication. Le complexe englobe plusieurs éléments du programme général de la Cité des Sciences: les Maison des Sciences de la Vie (Sciences de la Santé et Sciences de l'Environnement), les Maisons des Matériaux (Sciences des Matériaux). Dans une première phase à l'échéance 2015 seront construits une partie des ateliers d'essais pour ingénieurs ainsi que le Bâtiment Laboratoires qui regroupe la Maison des Matériaux I et la Maison de la Vie.

Le Bâtiment Laboratoires

Le complexe immobilier «Bâtiment Laboratoires» se compose de la Maison des Matériaux I et de la Maison de la Vie destinées au développement de surfaces de laboratoires pour les besoins de l'Université et des Centres de Recherche Publics. Le concept fondateur répond à la notion de flexibilité des structures qui garantira l'utilisation multifonctionnelle et l'évolution des activités de la recherche.

Le Bâtiment Laboratoires a une surface totale brute de 35 000 m². Il se compose d'une aile Nord et d'une aile Sud qui sont reliées à tous les niveaux. L'aile Nord (Maison des Matériaux I)

a une capacité de 300 places de travail et comprend des surfaces de laboratoires modulaires dans les domaines de Physique, Chimie et Nanotechnologie.

L'aile Sud (Maison de la Vie) a une capacité de 360 places de travail et accueille les activités de recherche dans le domaine de la Biologie humaine. Le bâtiment comprend des surfaces de recherche librement aménageables comme bureaux de recherche théorique ou laboratoires de recherche pratique. Les surfaces du 1^{er} étage peuvent aussi être aménagées pour l'enseignement de travaux pratiques.

Le projet du Bâtiment Laboratoires était en phase APS en 2010.

Maîtrise d'œuvre pour la Maison des Matériaux I (aile Nord)

Architecte: Architecture et Aménagement Bertrand Schmit Ingénieur en génie technique: Luxconsult Ingénieur en génie civil: Luxconsult

Maîtrise d'œuvre pour la Maison de la Vie (aile Sud)

Architecte: a.m. Behles & Jochimsen / WW+ architektur + management Ingénieur en génie technique: Luxconsult Ingénieur en génie civil: Luxconsult Les Ateliers d'Essais Ingénieurs

La parcelle au Sud du Bâtiment Laboratoires est destinée à accueillir des surfaces de recherche théorique, des surfaces de laboratoires, des surfaces d'analyses et de tests. Le projet se compose de trois parties et est réalisable en trois phases de construction différées: une phase pour les ateliers d'essais et deux phases pour les ailes de laboratoires flexibles. Chaque partie peut être réalisée et affectée indépendamment des autres. La première partie qui sera réalisée à court terme sont les ateliers d'essais pour les ingénieurs. Ils ont une surface brute de 2 000 m².

Le projet des Ateliers d'Essais Ingénieurs était en phase APS en 2010.

Maîtrise d'œuvre pour les Ateliers d'Essais Ingénieurs

Architecte: a.m. Michel Petit architecte/ Jean Petit architectes Ingénieur en génie technique: Goblet Lavandier & Associés Ingénieur en génie civil: Simon & Christiansen

L'EXPOSITION SUR LA CITE DES SCIENCES



Depuis la fin d'année 2010, la Cité des Sciences est présentée au grand public dans le nouveau centre de documentation du Fonds Belval installé dans l'ancien bâtiment industriel « massenoire ». L'exposition se compose autour d'une grande maquette à l'échelle 1:200 représentant le quartier de la Terrasse des Hauts Fourneaux dans la phase finale lorsque les projets de construction de l'Etat prévus actuellement seront réalisés. En symbiose avec les vestiges industriels des hauts fourneaux se dresse le nouveau quartier universitaire qui se compose des infrastructures de l'Université du Luxembourg, des Centres de Recherche Publics, des activités socioculturelles et de start-up, mais aussi de logements, de commerces, d'administrations publiques et de services.

L'exposition propose un parcours à travers l'histoire du site de Belval et les projets de construction du Fonds Belval. Tous les bâtiments et aménagements de la Cité des Sciences sont expliqués en détail sur des bornes interactives complétées par des films sur l'histoire de Belval, l'aménagement urbain, l'illumination des hauts fourneaux, etc.

Conçu comme exposition permanente, le Centre de documentation de la Cité des Sciences accompagne la réalisation du quartier universitaire. Jusqu'au début de l'année 2011, plus d'un millier de visiteurs ont déjà été accueillis dans l'exposition.

L'exposition est installée dans le bâtiment « massenoire ». Le bâtiment servait à produire la masse de bouchage pour les hauts fourneaux. Dans la grande halle, où se trouve aujourd'hui l'exposition, sont conservées encore quelques installations de la fabrication industrielle.

L'exposition est ouverte du mercredi au vendredi de 12h00-19h00, le samedi de 10h00-18h00. Des visites guidées pour groupes sont organisées sur demande.



LE PAVILLON SKIP

Le pavillon Skip continue à se faire une réputation de lieu de conférences sur l'architecture, l'urbanisme et la culture industrielle. Neuf conférences tournant autour des projets d'urbanisme et d'architecture dans la région du Bassin Minier et dans la région transfrontalière française ont ainsi accueilli un public nombreux au cours de l'année 2010.

Jusqu'à l'ouverture de l'exposition sur la Cité des Sciences dans le bâtiment « massenoire » le Skip a fait fonction de lieu d'accueil dans le cadre des visites guidées organisées par le Fonds Belval en servant de salle de projection pour la présentation des projets de construction et d'aménagements. Ainsi, différents groupes d'élèves de l'enseignement secondaire, d'étudiants des Universités de Trèves et de Nancy ainsi que plusieurs associations locales ont pu découvrir le grand projet urbain de la Cité des Sciences. En mars 2010, les étudiants de l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Nancy, de l'Université de Dortmund et de la Domus Academy de Milan ont présenté les travaux réalisés dans le cadre d'un workshop qui

se déroulait au cours du semestre d'hiver. Sur demande du Fonds Belval les étudiants avaient été invités à travailler sur l'impact de la Cité des Sciences, sur l'agglomération transfrontalière du val de l'Alzette. Les résultats de leurs études ont été présentés lors d'une exposition publique des projets.

En dehors des manifestations initiées par le Fonds Belval, le Skip est devenu une structure indispensable pour l'organisation de réunions et de workshops dans le cadre de la planification de la Cité des Sciences. En octobre 2010 a eu lieu le premier atelier d'un projet d'évaluation de la Cité des Sciences au niveau du développement durable, initié par le Fonds Belval avec la participation d'experts internationaux.

Finalement, le pavillon Skip est mis à disposition à d'autres organismes publics et à des associations œuvrant dans l'intérêt de la région. Ainsi le pavillon a servi pour l'organisation de formations et de réunions à différentes institutions et administrations publiques.



La mission du Fonds Belval comprend la planification et la réalisation de tous les équipements de l'Etat dans le cadre du projet de reconversion et de développement du site de Belval. Le Fonds Belval peut, par ailleurs, être chargé par un tiers, aux frais de ce dernier, de la réalisation d'infrastructures sur le site. Une motion votée par la Chambre des Députés, propose d'étendre le champ d'action du Fonds Belval sur toutes les friches en reconversion.

Les activités du Fonds Belval ont le caractère spécifique des activités normalement dévolues à un maître d'ouvrage professionnel. Il a pour mission de développer des projets de construction depuis l'établissement du programme jusqu'à la mise en service des ouvrages. Il est envisagé de confier, dans un premier temps, au Fonds Belval la gestion des ouvrages, ceci jusqu'à leur reprise par l'Etat.

À la différence des maîtres d'ouvrage du secteur privé, le Fonds Belval est tenu de soumettre un projet de loi qui autorisera chaque projet de construction, respectivement, un ensemble de projets.

Les principales tâches du Fonds Belval sont:

- L'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité
- La mise en place des préalables pour les études
- L'organisation de concours d'architectes
- La supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets
- · La gestion financière et la comptabilité.

Le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé de 13 membres :

Monsieur Germain Dondelinger

Président du Fonds Belval Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Monsieur Georges Molitor

Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées

Monsieur Guy Besch

Chargé de Direction Stratégie et Planification au Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département des Transports

Madame Maryse Scholtes

Administratrice générale au Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Monsieur Philippe Peters

Conseiller de Gouvernement au Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Aménagement du Territoire

Monsieur Tom Weisgerber

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère du Développement durable et des Infrastructures -Département des Travaux publics

Monsieur Mario Grotz

Conseiller de direction au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

Monsieur Paul Schuh

Conseiller de direction 1ère classe au Ministère de l'État, Service des Médias et des Communications

Monsieur Daniel Miltgen

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère du Logement

Monsieur Raymond Straus

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

Monsieur Serge Hoffmann

Premier Inspecteur des Finances à l'Inspection Générale des Finances

Madame Maryse Fisch

Première Conseillère de Gouvernement au Ministère de l'Egalité des Chances

Monsieur Jean Leyder

Directeur de l'Administration des Bâtiments Publics

Pour les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem avec voix consultative:

Monsieur Robert Rings

Commune de Sanem

Monsieur Luc Everling

Architecte, Ville d'Esch-sur-Alzette

Le Bureau chargé d'organiser le suivi et le contrôle des travaux et de la gestion journalière du Fonds Belval est composé de quatre membres du Conseil d'Administration placés sous la présidence du Président du Conseil d'Administration.

Les Membres du Bureau :

Monsieur G. Dondelinger Monsieur T. Weisgerber Madame M. Scholtes Monsieur G. Besch Monsieur P. Peters



Le Fonds Belval dispose de toutes les compétences requises, regroupe des architectes, des ingénieurs, techniciens, économistes, historiens, géographes et sociologues qui ont la charge d'assurer le développement des projets depuis la programmation jusqu'à la réalisation des ouvrages, leur réception et leur mise en service.

La direction

La direction assure la coordination des services pour réaliser les objectifs définis par le Conseil d'Administration et assurer sa gestion journalière. Elle a en charge de préparer les programmes d'activités du Fonds Belval, d'établir le budget annuel ainsi que les programmes des investissements annuels et pluriannuels.

Alex Fixmer, Architecte, Directeur du Fonds Belval

Mario Schweitzer, Ingénieur, Directeur adjoint

Michèle Lamesch, Secrétaire de direction

Le service administratif

Le service administratif assure toute la gestion interne de l'établissement. Il est en charge de la gestion du personnel, de la gestion domestique, de la gestion du courrier, de l'archivage et de la documentation ainsi que de la gestion de l'informatique.

Estelle Gamba, Coordinatrice du service administratif

Nadine Tibor, Secrétaire

Sylvie Weis, Secrétaire-réceptionniste

Jil Lasch, Secrétaire

Aude Hilger, Chargée d'affaires administratives

Sidi El Amrani, Ingénieur, Chef du service informatique

Xavier Cavallone, Informaticien

Le service financier

La gestion financière comporte la planification des investissements et la mise à disposition des liquidités, la gestion des comptes bancaires, le contrôle des factures, la comptabilité, l'ordonnancement des paiements et l'établissement des bilans.

Victor Diderrich. Économiste, chef du service financier

Le service technique

La cellule technique est constituée de plusieurs groupes qui assurent l'encadrement technique des projets de construction, les parties architecturales et techniques aussi bien que les parties administratives, la programmation, les relations publiques et le suivi budgétaire des projets.

Christian Veletta, Architecte, chef de projet

Daniela Di Santo, Architecte, chef de projet

Lucio Wercollier, Architecte, chef de projet

Monica Gomes Valente, Architecte, chef de projet

Guy Spenner, Ingénieur génie technique, chef de projet

génie technique

Dirk Kintzinger, Ingénieur FH, chargé d'affaires techniques

Stéphane Frieres, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques

Pierre Jungers, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques

Nassera Remili, Ingénieur technique, chargée d'affaires techniques

Lionel Duarte, Technicien

Carlo Mathias, Technicien

Monica Gortan, Technicienne diplômée

Claudia Bizzari, Technicienne diplômée

Antoinette Lorang, Historienne de l'Art, chargée de mission culture & communication

Virginie Carouge, Graphiste

Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Notre Conseil d'Etat entendu :

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 11.07.2002 et celle du Conseil d'Etat du 19.07.2002 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons

Art. 1er. Il est créé sous la dénomination de « établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest », un établissement public désigné ci-après par « l'Etablissement ».

L'Etablissement dispose de la personnalité iuridique.

Il jouit de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics.

Le siège de l'Etablissement est fixé à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'Etablissement a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral en annexe à la présente loi, et dans le respect des lois afférentes autorisant les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest :

- la planification et la réalisation des nouvelles constructions en vue de la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du projet de reconversion et de développement précisé ci-dessus
- la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des constructions à préserver ;
- 3. l'élaboration des études, la réalisation de constructions, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés à un usage public; y compris les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi *
- l'aménagement des alentours.

L'Etablissement a en outre pour mission de réaliser, à la demande de tiers, pour compte de ceux-ci et à leurs frais, des infrastructures sur le site.

Art. 3. L'Etablissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement.

A cet effet, il est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives autorisant ces investissements, ainsi que du montant total des frais d'études tel que mentionnés à l'article 2 point 3 ci-avant. *

Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements faisant l'objet des lois respectives et rentrant dans la mission de l'Etablissement ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'alinéa 2 du présent article. La durée de la garantie ne pourra excéder vingt-cinq ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. *

La garantie peut être accordée par tranches successives. Les conditions et modalités de l'octroi de la garantie de l'Etat sont fixées dans une ou plusieurs conventions à conclure entre le Gouvernement, l'organisme prêteur et l'Etablissement.

Les crédits budgétaires alloués à l'Etablissement pour le remboursement en capital des emprunts contractés sont portés après leur liquidation en déduction des plafonds des emprunts et de la garantie de l'Etat.

- Art. 4. (1) L'Etablissement est géré par un conseil d'administration composé de treize membres au plus, dont un représentant au moins du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics, nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil.
- (2) Ne peuvent devenir membres du conseil d'administration le ou les fonctionnaires qui, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à surveiller ou à contrôler l'Etablissement ou qui, en vertu des pouvoirs leur délégués, approuvent des actes administratifs de l'Etablissement ou signent, des ordonnances de paiement ou toute autre pièce administrative entraînant une dépense de l'Etat en faveur de l'Etablissement.
- (3) Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem sont représentées chacune par une personne ayant voix consultative.
- (4) Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres du conseil d'administration par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre de tutelle.
- Art. 5. (1) Les membres du conseil sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable à son terme.
- (2) Le conseil d'administration peut à tout moment être révoqué par le Grand-Duc. Un membre peut être révoqué avant l'expiration de son mandat sur proposition du Gouvernement en conseil, le conseil d'administration entendu en son avis.
- (3) En cas de démission, de décès ou de révocation avant terme du mandat d'un membre du conseil, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois à partir de la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.
- (4) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les intérêts de l'Etablissement l'exigent. Il doit être convoqué au moins une fois tous les trois mois ou à la demande de deux de ses membres.
- (5) Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et il décide à la majorité simple des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote de celui qui assure la présidence est prépondérant.
- (6) Le fonctionnement du conseil d'administration est réglé dans le règlement d'ordre intérieur de l'Etablissement. Ce règlement est soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

- (7) Le conseil d'administration définit les attributions du directeur. Ce dernier assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.
- (8) Les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par le Gouvernement en conseil et sont à charge de l'Établissement.
- Art. 6. (1) Le conseil d'administration décide sur les points suivants, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle pour les points sous a):
- le budget d'exploitation ainsi que les comptes de fin d'exercice.
 - les programmes d'investissements annuels et les programmes d'investissements pluriannuels,
 - les emprunts à contracter,
 - l'engagement et le licenciement du directeur prévu à l'article 5,
 - l'organigramme, la grille des emplois et leur classification ainsi que les conditions et modalités de rémunération et le volume des tâches du personnel.
- b) la politique générale de l'Etablissement dans l'accomplissement de sa mission,
 - le rapport général d'activités,
 - les actions judiciaires à intenter et les transactions à conclure.
 - les conventions à conclure.
 - l'engagement du personnel de l'Etablissement, à l'exception du directeur.
- (2) Le président du conseil d'administration représente l'Etablissement dans tous les actes publics et privés. Les actions judiciaires sont intentées et défendues au nom de l'Etablissement par le président du conseil d'administration.
- (3) Les budgets d'investissement et d'exploitation de l'année à venir sont soumis au ministre tutelle avant le 1er avril de l'année précédant l'exercice en question.
- Art. 7. (1) Il est institué un Bureau chargé d'organiser, de suivre et de contrôler les travaux, de proposer l'ordre du jour pour les réunions du conseil d'administration et d'accompagner la gestion journalière des travaux de l'Etablissement. Il peut être chargé par le conseil d'administration de toute autre mission, à charge de lui en rendre compte régulièrement.
- (2) Le Bureau est composé de quatre membres du conseil d'administration, désignés par le Gouvernement en Conseil.
- (3) Le Bureau est présidé par le Président du conseil d'administration et assisté par le directeur.
- Art. 8. L'Etat met à la disposition de l'Etablissement l'équipement et les installations nécessaires à son fonctionnement.
- L'Etablissement peut, avec l'autorisation du ministre de tutelle, s'assurer le concours des services relevant de celui-ci pour lui permettre d'exécuter sa mission.
- Art. 9. L'Etablissement est assisté par du personnel engagé sur la base d'un contrat de louage de services de droit privé.
- Art. 10. (1) Les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale. L'exercice coïncide avec l'année civile. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête le bilan et le compte de profits et pertes.
- (2) Un réviseur d'entreprises, désigné par le ministre de tutelle, est chargé de contrôler les comptes de l'Etablissement et la régularité des opérations effectuées et des écritures comptables. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat est d'une durée de trois ans et il est renouvelable. Sa rémunération est à charge de l'Etablissement. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 mars. Il peut être chargé par le conseil d'administration de procéder à des vérifications spécifiques.
- (3) Pour le 1er mai au plus tard, le conseil d'administration présente au Gouvernement en conseil les comptes de fin d'exercice accompagnés d'un rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de l'Etablissement, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.
- (4) La décharge du conseil d'administration est donnée par le Gouvernement en conseil et elle est acquise de plein droit si ce dernier n'a pas pris de décision dans le délai de deux mois.
- (5) L'Etablissement est soumis au contrôle de la Cour des comptes quant à l'emploi conforme des concours financiers publics qui lui sont affectés.
- Art. 11. L'Etablissement est dissout par voie législative qui détermine, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles s'opère la liquidation.
- Art. 12. L'Etablissement est doté d'un capital initial de trois millions cinq cent mille euros.

Ce montant est à imputer à charge de l'article budgétaire 22.0.12.250 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics, Erna Hennicot-Schoepges Le Ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden Cabasson, le 25 juillet 2002. Henri

^{*} Amendements par les lois du 19 décembre 2003, 23 décembre 2005 et du 27 décembre 2007.

39

Deloitte.

Au Conseil d'Administration du Fonds Belval (Etablissement Public) 6, avenue des Hauts Fourneaux L-4362 Esch-sur-Alzette Defauter 5 A. 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg B.P. 1173 L-1011 Luxembourg Tel: +352 451 451 Fax: +352 451 452 401

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Conformément au mandat donné par le Ministère des Travaux Publics, Ministère de tutelle de l'Etablissement Public Fonds Belval, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Fonds Belval, comprenant le bilan au 31 décembre 2010 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

-1-

Social Analysis ICS Lauribourg # 67.995 Autoriativo) d Radinamient in 66000

Member of Deloitte Touche Tohmutsu

Deloitte.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Fonds Belval au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la note 7 aux comptes annuels. Au cours des exercices 2006 et 2008, le Fonds Belval a été confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets. Les informations à disposition à ce jour sont jugées insuffisantes par le conseil d'administration pour pouvoir se prononcer sur les conséquences de ces litiges. Aucune provision au titre d'un passif éventuel n'a par conséquent été constituée dans les comptes annuels.

Pour Deloitte S.A., Cabinet de révision agréé

Georges Kioes, Réviseur d'entreprises agréé

Le 28 mars 2011 560, rue de Neudorf L- 2220 Luxembourg

LE FONDS BELVAL Etablissement Public BILAN 31 décembre 2010 (exprimé en EUR)

2009		3.500.000,00 (1.460.734,08) 170.040,77	2.220.924,32	2.980.544,21 4.292.119,45	3.300.000,00	91.878.553.84 44.932,96 222.442,99	4.303.259,09 96.449.188,88 1.188.625,42	42.911,97 0,00 60.979,21 103.891,18	110.535.293,46
2010		3.500.000,00 (1.290.693,31) (65.578,37)	5.809,26 2.149.537,58	2.980.544,21 4.292.119,45	6.800.000,00 14.072.663,66	144.240.076,82 57.291,00 319.159,10	6.998.899,49 151.615.426,41 1.192.819,41	22.100,00 0,00 126,091,34 148.191,34	169.178.638,40
PASSIF	CAPITAUX PROPRES	Capital souscrit (Note 4) Résultats reportés Résultat de l'exercice	Subventions d'investissements (Note 5) DETTES	Interventions de l'Etat Subventions d'investissements sur projets (Note 5) Préfinancement de l'Etat Luxembourgeois (Note 8)	Interventions de Tiers Avance de fonds reçue (Note 9) Dettes sur les projets en-cours	dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an a) Dettes envers des établissements de crédit (Note 10) b)Dettes fiscales c) Dettes sur achats et prestations de services (Note 11)	a) Dettes sur les projets clôturés dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an	Dettes liées au fonctionnement du Fonds Belval dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an a) Dettes sur achats et prestations de services b)Dettes fiscales c) Dettes au titre de la sécurité sociale	TOTAL DU PASSIF
2009		24.701,16	148.133,68 79.092,94 106.241,13 358.168.01	100.351.802.02	161.125,00 1.598.021,31	6.356.891,68		1.709.284,54	110.535.293,46
2010		14.355,79	4.448,65 90.731,46 70.612,42	162,909,761.29	471.875,91 1.127.270,40	4,489.582,48		00°0	169.178.638,40
ACTIF	ACTIF IMMOBILISE (Note 3)	Immobilisations incorporelles Licences et softwares	Immobilisations corporelles Constructions Installations techniques et machines Autres installations, outillage et mobilier	ACTIF CIRCULANT Dépenses réalisées sur les proiets en cours (Note 6)	Autres créances (Note 5) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an	Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et en caisse		Comptes de régularisation	TOTAL DE L'ACTIF

LE FONDS BELVAL Etablissement Public

Comptes de Profits et Pertes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 (exprimé en EUR)

CHARGES	2010	2009
Consommation de marchandises, de matières premières et de consommables	355.474,85	349.202,11
Frais de personnel (Note 13)		
Salaires et traitements	1.752.625,90	1.477.618,18
Charges sociales	249.608,77	181.131,10
Corrections de valeur		
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles (Note 3)	242.600,09	376.068,56
Corrections de valeur sur projets en cours (Note 6)	11.758,91	0,00
Autres charges d'exploitation (Note 14)	112.871,49	107.876,52
Intérêts et charges assimilées	740,43	682,56
Charges exceptionnelles	0,00	295,57
Bénéfice de l'exercice	0,00	170.040,77
TOTAL DES CHARGES	2.725.680,44	2.662.915,37
PRODUITS		
Montant du budget de fonctionnement alloué (Note 12)	2.600.000,00	2.575.000,00
Autres produits d'exploitation (Note 5)	41.602,16	21.349,33
Reprise de corrections de valeur sur projets en cours		
(Note 6)	0,00	58.761,88
Autres intérêts et produits assimilés	16.510,41	3.776,88
Produits exceptionnels	1.989,50	4.027,28
Perte de l'exercice	65.578,37	0,00
TOTAL DES PRODUITS	2.725.680,44	2.662.915,37

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

LE FONDS BELVAL Etablissement Public

ANNEXE 31 décembre 2010

Note 1 – Généralités

Le Fonds Belval est un établissement public institué par la Loi du 25 juillet 2002. La mission du Fonds comprend principalement la réalisation pour le compte de l'Etat, sur le site de Belval-Ouest, dans le respect des lois afférentes, des projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site.

Suivant l'article 10 de ladite loi, les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et modalités de la comptabilité commerciale.

Le Fonds Belval doit se soumettre au contrôle de la Cour des comptes.

Note 2 – Règles d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et aux principes comptables généralement y admis.

Pour plus de clarté, notamment sur les interventions de l'Etat et sur les projets clôturés, et en accord avec l'article 26 de la Loi du 19 décembre 2002, les comptes annuels sont présentés avec certaines modifications.

Les principales méthodes retenues sont les suivantes:

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs immobilisées sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur prix de revient. Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire et de la durée de vie estimée des actifs concernés.

Les principaux taux d'amortissement annuels sont les suivants:

Immobilisations incorporelles

- Licences informatiques: 33,33 %

Immobilisations corporelles

- Installations techniques et machines: 25%
- Autres installations et outillage: 25 %
- Mobilier: 10 %

Projets en cours

Le coût des travaux engagés dans le cadre de la mission de l'établissement est activé et un suivi projet par projet sur la durée totale de réalisation est assuré.

LE FONDS BELVAL Etablissement Public

ANNEXE 31 décembre 2010 Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

En Euro	Valeur brute au 01.01.10	Entrées	Sorties	Valeur brute au 31.12.10	Cumul correction de valeur au 01.01.10	Correction de valeur de l'exercice	Correction de valeur sorties	Cumul correction de valeur au 31.12.10	Valeur nette comptable au 31.12.09	Valeur ne comptable 31.12.
Immobilisations incorporelles										
- Licences et softwares	651.009,81	645,15	0,00	651.654,96	626.308,65	10.990,52	0000	637.299,17	24.701,16	14.355
Total Immobilisations incorporelles 651.009,81	651.009,81	645,15	0,00	651.654,96	626.308,65	10.990,52	0,00	637.299,17	24.701,16	14.355
Immobilisations corporelles										
- Constructions	1.101.613,78	0,00	0,00	1.101.613,78	953.480,10	143.685,03	00,00	1.097.165,13	148.133,68	4.448
- Installations techniques et machines - Autres installations, outillage et mobilier	548.114,61 506.420,04	59.214,75 4.719,60	0,00 0,00	607.329,36 511.139,64	469.021,67 400.178,91	47.576,23 40.348,31	0,00 0,00	516.597,90 440.527,22	79.092,94 106.241,13	90.731, 70.612
Total Immobilisations corporelles 2.156.148,43		63.934,35	0,00	2.220.082,78	1.822.680,68	231.609,57	0,00	2.054.290,25	333.467,75	165.792
Total Immobilisations	2.807.158,24 64.579,50	64.579,50	0,00	2.871.737,74	2.448.989,33	242.600,09	0,00	2.691.589,42	358.168,91	180.148

11,46 11,46 2,42 **2,53**

45

7.284.7 4.292.1

LE FONDS BELVAL Etablissement Public

ANNEXE 31 décembre 2010

Note 4 - Dotations en capital

Conformément à la Loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Etablissement est doté d'un capital initial de EUR 3.500.000.

Note 5 - Autres créances / Subventions d'investissements

Dans le cadre de la mise en place de l'établissement public Fonds Belval, le Ministère des Travaux Public a pré-financé certains équipements qui après la création officielle de l'établissement public ont été intégrés dans l'actif de celui-ci.

Le montant total de ces préfinancements/subventions s'élève à EUR 269.105,69 et est amorti selon un rythme identique à la durée d'amortissement comptable desdits équipements.

Au cours de l'exercice 2010, la quote-part reprise en résultat et enregistrée en Autres produits d'exploitation est de EUR 5.808,37.

Dans le cadre du projet de la réalisation d'un centre national de la culture industrielle sur le site des hauts fourneaux, le Fonds Belval a signé une deuxième convention avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de EUR 800.000,00.

Au cours des exercices précédents, le montant versé relatif à cette convention était de EUR 640.000,00. Le solde de EUR 160.000,00 a été viré et comptabilisé en 2010.

Dans le cadre du projet de la réalisation d'un Incubateur sur le site des hauts fourneaux, le Fonds Belval a signé deux conventions avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de EUR 1.990.106,53.

Au cours des exercices 2009 et 2010, le montant versé relatif à ces conventions est de EUR 392.085,22. Le montant restant à recevoir de EUR 1.598.021,31 est présenté à l'actif du Bilan parmi les postes « autres créances d'une durée résiduelle supérieure à un an », respectivement « autres créances d'une durée résiduelle inférieure à un an ».

LE FONDS BELVAL Etablissement Public

ANNEXE 31 décembre 2010

Projets en cours

lépenses réalisées sur les projets en cours s'élevait à EUR 162.909.761 au 31 décembre 2010. Le détail par projet, est le

310.796 31.387.893

En EUR	Montant de la loi adapté à l'indice	Dépenses réalisées	
Sécurisation des hauts fourneaux (anciennement Centre National de la culture industrielle sur le	16.640.137	16.148.395	
Suc des naus-roumeaux Mise en valeur des hauts fourneaux	27.301.167	855.049	
Centre de musiques amplifiées	31.709.539	31.394.974	
Nouvelles archives nationales		3.239.400	
Incubateur	13.940.996	6.376.840	
Bâtiment administratif 1	59.602.051	8.482.762	
Lycée technique	119.199.487	62.141.736	
Maison du Savoir (Centre de conférences)	142.656.131	20.364.492	
Maison des Sciences humaines	68.765.936	2.501.262	
Bibliothèque universitaire		348.114	
Maison du Nombre		1.215.348	
Maison de l'Innovation		438.005	
Maison de l'Ingénierie		495.827	
Aménagement urbain		817.788	
Laboratoires ailes nord et sud (anciennement Maison de Vie et Maison des Matériaux)		988.828	
Biologie Verte - La maison de l'environnement		240.218	
Matériaux recherche		188.093	
Biologie Verte - Sciences biologiques (anciennement Maison de l'environnement II)		200.887	
Biotechnologie		6.381.228	
Travaux pratiques ingénieurs - Ateliers		50.554	
Laboratoires - ateliers - essais matériaux (anciennement Halle d'essais - laboratoire)		5.329	
Autres		34.632	
Urbanisme - pré-études générales - (1)		308.631	
Sous-total		163.218.392	
Correction de valeur sur le projet urbanisme (1)		-308.631	
Emprunts pour le financement des études préliminaires			
Participation aux frais de pré-études obtenu de l'Etat Luxembourgeois (Note 8)			
Montants indiqués au bilan		162.909.761	

\equiv	Les coûts inhérents aux pré-études générales du site de Belval sont repris sur un projet à part en attente d'une affectation ultérieure sur des projets réalisés.
	Par principe de prudence, il a été convenu d'établir une correction de valeur sur l'encours de ce projet. Pour l'année 2010, la correction de valeur passée au compte de profits et per
	comptabilisée, à savoir EUR 11.758,91.

Montants empruntés au 31.12.2010 pour les projets pour lesquels une loi a été votée.

LE FONDS BELVAL Etablissement Public

ANNEXE 31 décembre 2010

Note 7 - Provision pour risques et charges

Au cours des exercices 2006 et 2008, le Fonds Belval a été confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets pour un montant de EUR 3.763.150,58. Le Conseil d'Administration juge que les informations à sa disposition sont à ce jour insuffisantes pour pouvoir se prononcer sur les conséquences de ces litiges. Il estime qu'une comptabilisation d'une provision est injustifiée au moment de l'arrêté des comptes de l'année 2010.

Note 8 - Préfinancement de l'état Luxembourgeois

Le Fonds Belval a obtenu une avance de EUR 4.292.119,45 de l'Etat luxembourgeois au titre de la participation aux frais de pré-études engagés par l'établissement public en vue du développement des projets de construction prévus sur le site de Belval.

Note 9 - Avance de fonds reçue

En 2009, le Fonds Belval a conclu une convention avec l'Université du Luxembourg (conformément à l'article 2 de la Loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval) pour la construction du bâtiment de Biotechnologie pour un montant total de EUR 7.660.000,00. La somme de EUR 6.800.000,00 a été reçue en avance de fonds pour ce projet.

Note 10 - Dettes envers des établissements de crédit

Conformément à l'article 3 de la Loi du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure des emprunts auprès d'établissements bancaires afin de financer les projets de construction prévus par les lois respectives autorisant ces investissements. Une convention de crédit garantie par l'Etat est établie pour chaque projet voté.

De plus, plusieurs lignes de crédit garanties par l'Etat pour le financement des études préliminaires sur les projets non encore votés ont été accordées au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec les dits projets.

Note 11 - Dettes sur achats et préstations de services dont la durée résiduelle est supérieure a un an

Les dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an correspondent aux retenues de garanties, celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux.

LE FONDS BELVAL Etablissement Public

ANNEXE 31 décembre 2010

Note 12 - Budget de fonctionnement alloué

Un budget de fonctionnement de EUR 2.600.000 a été alloué par l'Etat luxembourgeois à l'établissement public pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Note 13 - Frais de personnel

Au 31 décembre 2010, l'effectif inscrit du Fonds Belval est de 26 personnes (25 au 31 décembre 2009).

Note 14 - Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation correspondent aux rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration.

Note 15 - Engagement hors bilan

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets engagés par le Fonds Belval s'élève au 31 décembre 2010 à EUR 318.879.275 y inclus un montant de EUR 163.218.392 relatif à des dépenses réalisées au 31 décembre 2010 et activées en tant que projets en cours, tel que mentionné dans la note 6 de la présente annexe.

Le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat relatif aux lois votées s'élève à EUR 467.977.129 au 31 décembre 2010. Le montant utilisé au 31 décembre 2010 s'élève à EUR 136.955.327.

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat est de EUR 26.647.000. Le montant de EUR 7.284.750 est utilisé au 31 décembre 2010.